



www.rando-vosges.com

Randonnée Raquettes dans le jura suisse » **(Minimum de 8 participants).**

Dates du séjour : [voir sur le site](#)

Lieu de rendez-vous : Regroupement N° 1 Saint Maurice sur Moselle 06 h 15. Regroupement N° 2 Mulhouse Ile Napoléon (restaurant QUIK) 07 h 30. (Possibilité à la gare SNCF Mulhouse)

Transport : individuels et co voiturage.

Descriptif sommaire de la randonnée : Samedi : Cette randonnée nous mène sur le plateau du mont soleil. Départ du refuge. . Repas, nuit et petit déjeuner sur place (repas fournis préparés et pris en communs. Dimanche : Itinéraire sur le Chasseral Selon les conditions météo, le programme peut évoluer afin de garantir une randonnée agréable pour tous.-

Le budget : 86,00 €

Inclus dans la prestation :

L'accompagnateur en montagne (Brevet d'état d'alpinisme)

Nuitée au refuge.

Repas du samedi soir. Hors boissons.

Raquettes et bâtons.

Non inclus dans la prestation :

Petit déjeuner

Les boissons.

Les transports.

Assurance annulation.

Pique-nique du samedi et dimanche midi.

Difficultés et équipements :

La randonnée est adaptée aux participants et compatible avec la découverte, itinéraire de moyenne montagne.. Tout public randonneur adulte. Nous évolueront entre 900 et 1600 mètres.

Chaussures de marches,

Sac à dos.

Gourde. Thermos

Lampe de poche ou frontale.

Vêtements de rechange et chauds.

Gants, bonnet, Lunettes de soleil.

Le refuge est équipé de très bonnes couvertures, les dortoirs ne sont pas chauffés. Je conseille en plus d'apporter son sac de couchage.

Pique-nique à prévoir :

2 pique-niques (samedi et dimanche midi). (Éventuellement à chauffer, réchaud à disposition).

Quelques barres de céréales ou fruits secs à grignoter durant la rando pour ceux qui en ont l'habitude..

Votre participation sera enregistrée à réception de la fiche d'inscription et du montant de la prestation. (*Les chèques à l'ordre de **ligne de crête** sont débités après la randonnée.*)

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37

Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300

DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



www.rando-vosges.com

Conditions générales de vente des randonnées, week end et séjours

Participants : Les randonnées, week-end et séjours sont vendus sur la base d'un nombre minimum de participants indiqués sur la fiche descriptive. Selon le cas 4, 6, 8 ou 12 participants minimum.

Les chèques d'acompte sont conservés jusqu'à validation de l'activité. Si le séjour est annulé, au minimum 21 jours avant la date du départ, ils sont restitués sans que l'intéressé ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Il peut être proposé de maintenir le séjour contre un supplément qui varie selon le nombre de personne et le type de séjour.

Lorsque le séjour est validé, les chèques sont débités, le participant reçoit alors une facture, faisant office de reçu pour l'acompte. Le règlement est exigible à réception.

Assurance annulation et interruption de séjour : A l'inscription, il est proposé une assurance annulation et interruption de séjour. Elle est assurée par le Syndicat National des Accompagnateur en Montagne (SNAM) sous couvert de son cabinet d'assurance, (MMA). L'assurance prend effet à réception du solde de la facture. Les documents et conditions sont transmis avec la facture. Pour le cas où le participant ne précise pas clairement sur la fiche d'inscription son désir de prendre ou non l'assurance, il est considéré qu'il ne la souhaite pas.

Transport : individuel. Les séjours sont organisés au point de départ de la randonnée. Les participants prennent leurs dispositions pour rejoindre le lieu et heures de rendez vous. Ligne de crête peut faire appel à un autocariste. Ce dernier assurera le transport en tant que professionnel en respectant les règlements imposés par le code de la route.

Rendez-vous : les lieux et heures de rendez vous sont communiqués à l'inscription. Selon la météo, afin de profiter du meilleur enneigement pour les activités raquettes, le rendez vous pourra être modifié au dernier moment, mais suffisamment tôt pour que les participants puissent s'organiser. Un retard de 15 minutes maximum sera admis. Sans nouvelle du retardataire, la randonnée démarrera. Le retardataire ne pourra exiger un remboursement de la prestation.

Un co voiturage peut éventuellement être coordonné en fonction de la résidence des participants. La participation aux frais est gérée par les participants eux-mêmes. Ligne de crête ne saurait être tenu pour responsable des incidents qui pourraient survenir lors des trajets de la résidence au départ de la randonnée.

Inscription : Elle est effective à la réception de la fiche d'inscription accompagnée de l'acompte correspondant au minimum à 30 % du prix du séjour.

Pour les prestations d'un montant inférieur ou égal à 125 €, la totalité de la prestation sera réglée lors de l'inscription. Les chèques vacances ANCV sont acceptés. La commande peut être confirmée par bon administratif, pour les organismes relevant de l'état.

Difficultés: Le programme est modulable selon la forme le niveau des participants et la météo.

Les randonnées, sauf précisions sur la fiche technique, ou demande particulière, sont classées public randonneur adulte.

Les itinéraires se déroulent uniquement en moyenne montagne. Le Rythme de marche est obligatoirement celui du participant le plus faible.

Aucun participant n'est autorisé à quitter le groupe. Le cas échéant, il engage sa propre responsabilité. Après une mise au point avec l'intéressé, l'accompagnateur peut prendre la décision d'exclure le participant qui par son comportement se met en danger ou met en danger tout autre membre du groupe. Aucune indemnité ne pourra être exigée.

Rôle de l'accompagnateur lors du séjour : L'accompagnateur gère seul la cadence de marche, les pauses l'itinéraire et les difficultés journalières. Il s'adapte à la capacité des participants. Il peut être amené à modifier la longueur et le nombre des étapes.

Il a à sa charge la sécurité du groupe et le bon déroulement du séjour, ses décisions ne sont pas contestables.

Particularité des randonnées Hivernales (Raquettes). Il est demandé au client de préciser si la sortie est ferme et définitive, ou si elle est annulée en cas de manque de neige. Si la neige est présente, La prestation ne sera assurée que dans la mesure où un accompagnateur est disponible. Dans l'hypothèse où la prestation ne puisse être assurée, l'acompte est restitué

au Client sans que ce dernier ne puisse prétendre à une quelconque indemnité. Seules les sorties fermes sont garanties. Si le client ne précise pas l'option sur le devis, il est considéré que la randonnée est ferme et définitive.

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE

Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37

Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300

DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004



www.rando-vosges.com

Fiche d'inscription groupe et individuel

(A PHOTOCOPIER SI BESOIN)

Randonnée Raquettes dans le jura suisse »

Dates du séjour :

Nom : (du responsable pour les groupes) :

Nom du participant, de la structure ou de la famille :

Prénom :

Adresse :

Code postal..... **Ville** :

N° Téléphone :..... **Portable** :..... **E-mail** :

Nombre de participants :

Nous désirons participer à la randonnée proposée dont le montant des frais est de ... € Par personne.

Je verse le montant de la participation, soit€.

(Chèques à l'ordre de Ligne de crête, ne sont débités qu'après la sortie).

Je déclare avoir pris connaissance de la fiche technique jointe et en accepte le principe au nom de la structure.

Je reconnais le droit à l'accompagnateur de modifier la longueur et la difficulté des itinéraires proposés s'il juge que les capacités du groupe le justifient ou si les conditions de sécurité ne sont pas satisfaisantes (mauvaise météo, retard sur l'horaire, participants fatigués ou blessés, etc.). Nous nous engageons à respecter les consignes de sécurité qui nous seront imposées.

- A titre personnel, je souhaite souscrire une assurance annulation proposée par le syndicat des accompagnateurs en montagne 3 % du montant de la randonnée): oui non *Rayez la mention inutile ; les documents vous seront remis à la confirmation du séjour. Si OUI, Ajouter le prix de l'assurance au montant de l'activité, chaque participant assuré et tenu de remplir une fiche d'inscription avec ses coordonnées. Assurance valable pour les inscriptions au moins 30 jours avant le séjour.

Les participants ont déclaré être en bonne condition physique et ne pas présenter de contre-indication médicale à la pratique de la randonnée.

Le responsable du groupe. Date:

Signature:

Jean-Louis FRETTI 11 rue du lait 88560 SAINT MAURICE SUR MOSELLE
 Tel/Fax: 03 29 23 17 87 . Mobile : 06 70 55 73 37
 Siret N°44490841200026 - APE 926 co RCP: MMA CONTRAT N°5630 300
 DDJS : 05400ED0073 - Habilitation tourisme : HA 088-05-004